République Française
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement ISSOIRE
Canton ISSOIRE

MAIRIE DE PERRIER
20 rue des Gravières
63500 PERRIER

N° INSEE 63275

DÉLIBERATION N° 1- DCM 2026/23

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 24/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstentions
15					

Date de la convocation : 20/04/2026

Date d'affichage : 20/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard ROUX, Maire.

Etaient présents : Isaura **BACHELLERIE**, Sophie **BIRON**, Thomas **FINAUD**, Astrid **HUGUET**, Jérôme **JEANPIERRE**, Marie-France **JOSUÉ**, Louise **LEJUS**, Christophe **MADEORE**, Delphine **MESTRE**, Mathieu **OLIVIER**, Sébastien **ORLANDO**, Nathalie **QUETIER**, Jimmy **RIOM**, Bernard **ROUX**, Jean-Pierre **VIALATTE**.

Absents excusés :

Le conseil municipal a désigné **Madame Marie-France JOSUÉ** secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget principal

Sous la présidence de Monsieur le Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, il est rappelé aux membres du conseil municipal, suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal, les résultats de cet exercice :

Reports :

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	:	211 418,01
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	:	276 239,12

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de	:	634,88
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de	:	157 523,13

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	39 398,16
En recettes pour un montant de :	127 088,15

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, à savoir **433 762,25 €** ainsi qu'il suit :

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	300 000,00
Ligne 002 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	133 762,25

Pour rappel, le CCAS ayant été clôturé au 31/12/2025 avec un excédent de fonctionnement de **4 043,64 €**, cette somme vient s'ajouter au résultat de fonctionnement du budget principal de la commune de 2025, portant ainsi le montant de la ligne 002 précédente à **137 805,89 €**.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Maire,
Bernard ROUX

La secrétaire de séance
Marie-France JOSUÉ

Publié et certifié exécutoire
Perrier, le 27/04/2026

République Française
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement ISSOIRE
Canton ISSOIRE

MAIRIE DE PERRIER
20 rue des Gravières
63500 PERRIER

N° INSEE 63275

DÉLIBERATION N° 2- DCM 2026/24

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 24/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstentions
15					

Date de la convocation : 20/04/2026

Date d'affichage : 20/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard ROUX, Maire.

Etaient présents : Isaura **BACHELLERIE**, Sophie **BIRON**, Thomas **FINAUD**, Astrid **HUGUET**, Jérôme **JEANPIERRE**, Marie-France **JOSUÉ**, Louise **LEJUS**, Christophe **MADEORE**, Delphine **MESTRE**, Mathieu **OLIVIER**, Sébastien **ORLANDO**, Nathalie **QUETIER**, Jimmy **RIOM**, Bernard **ROUX**, Jean-Pierre **VIALATTE**.

Absents excusés :

Le conseil municipal a désigné **Madame Marie-France JOSUÉ** secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe "Lotissement Sous le Piage "

Sous la présidence de Monsieur le Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, il est rappelé aux membres du conseil municipal, suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe "Lotissement Sous Le Piage", les résultats de cet exercice :

Reports :

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	:	410 000,00
Pour rappel : Déficit reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	:	411 803,68

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de	:	410 000,00
Un solde d'exécution (Déficit – 002) de la section de fonctionnement de	:	2 118,24

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de	:	0,00
En recettes pour un montant de	:	0,00

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, à savoir **-413 921,92 €** ainsi qu'il suit :

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
Ligne 002 - Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) :	413 921,92

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Maire,
Bernard ROUX

La secrétaire de séance
Marie-France JOSUÉ

Publié et certifié exécutoire
Perrier, le 27/04/2026

République Française
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement ISSOIRE
Canton ISSOIRE

MAIRIE DE PERRIER
20 rue des Gravières
63500 PERRIER

N° INSEE 63275

DÉLIBERATION N° 3- DCM 2026/25

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 24/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstentions
15					

Date de la convocation : 20/04/2026

Date d'affichage : 20/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard ROUX, Maire.

Etaient présents : Isaura **BACHELLERIE**, Sophie **BIRON**, Thomas **FINAUD**, Astrid **HUGUET**, Jérôme **JEANPIERRE**, Marie-France **JOSUÉ**, Louise **LEJUS**, Christophe **MADEORE**, Delphine **MESTRE**, Mathieu **OLIVIER**, Sébastien **ORLANDO**, Nathalie **QUETIER**, Jimmy **RIOM**, Bernard **ROUX**, Jean-Pierre **VIALATTE**.

Absents excusés :

Le conseil municipal a désigné **Madame Marie-France JOSUÉ** secrétaire de séance.

Objet : Décision en matière de taux de contribution directe pour 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu le Code Général de Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 21 avril 2026,

Considérant que le vote des taux d'imposition communaux fait l'objet d'une délibération annuelle du conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,83 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,06 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,83 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de **ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026** et donc de les porter à **:**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,83 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,06 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,83 %

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Maire,
Bernard ROUX

La secrétaire de séance
Marie-France JOSUÉ

Publié et certifié exécutoire
Perrier, le 27/04/2026

République Française
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement ISSOIRE
Canton ISSOIRE

MAIRIE DE PERRIER
20 rue des Gravières
63500 PERRIER

N° INSEE 63275

DÉLIBERATION N° 4- DCM 2026/26

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 24/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstentions
15					

Date de la convocation : 20/04/2026

Date d'affichage : 20/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard ROUX, Maire.

Etaient présents : Isaura **BACHELLERIE**, Sophie **BIRON**, Thomas **FINAUD**, Astrid **HUGUET**, Jérôme **JEANPIERRE**, Marie-France **JOSUÉ**, Louise **LEJUS**, Christophe **MADEORE**, Delphine **MESTRE**, Mathieu **OLIVIER**, Sébastien **ORLANDO**, Nathalie **QUETIER**, Jimmy **RIOM**, Bernard **ROUX**, Jean-Pierre **VIALATTE**.

Absents excusés :

Le conseil municipal a désigné **Madame Marie-France JOSUÉ** secrétaire de séance.

Objet : Subventions 2026 allouées aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations, les subventions suivantes :

- A.A.P.P.M.A.	:	800 €
- Amicale laïque de Perrier	:	750 €
- A.S.P.P.	:	2 500 €
- Association Cannelle	:	200 €
- Club de Maintien Physique de Perrier	:	400 €
- Comité des Fêtes de Perrier	:	250 €
- Détresse Animale	:	400 €
- Issoire Cyclisme	:	300 €
- Les Aînés de Perrier	:	100 €
- OCCE Coopérative Scolaire	:	1 400 €
- Prévention routière.	:	80 €
- Société de pétanque	:	200 €
- Société de chasse	:	200 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Maire,
Bernard ROUX

La secrétaire de séance
Marie-France JOSUÉ

Publié et certifié exécutoire
Perrier, le 27/04/2026

République Française
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement ISSOIRE
Canton ISSOIRE

MAIRIE DE PERRIER
20 rue des Gravières
63500 PERRIER

N° INSEE 63275

DÉLIBERATION N° 5- DCM 2026/27

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 24/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstentions
15					

Date de la convocation : 20/04/2026

Date d'affichage : 20/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard ROUX, Maire.

Etaient présents : Isaura **BACHELLERIE**, Sophie **BIRON**, Thomas **FINAUD**, Astrid **HUGUET**, Jérôme **JEANPIERRE**, Marie-France **JOSUÉ**, Louise **LEJUS**, Christophe **MADEORE**, Delphine **MESTRE**, Mathieu **OLIVIER**, Sébastien **ORLANDO**, Nathalie **QUETIER**, Jimmy **RIOM**, Bernard **ROUX**, Jean-Pierre **VIALATTE**.

Absents excusés :

Le conseil municipal a désigné **Madame Marie-France JOSUÉ** secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget principal de l'exercice 2026

Monsieur le Maire expose que la commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise de résultats de l'exercice 2025 après approbation du compte financier unique 2025, de l'affectation des résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Par section (fonctionnement et investissement), le budget principal se décompose de la façon suivante pour l'exercice 2026 :

- **Section de fonctionnement :**
  Dépenses ..... 901 855,03 euros
  Recettes ..... 901 855,03 euros
- **Section d'investissement :**
  Dépenses ..... 653 338,68 euros
  Recettes ..... 710 019,07 euros

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE, à l'unanimité, DE** :

- **APPROUVER le budget 2026 de la commune,**
- **AUTORISER le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :**
  - **Fonctionnement : 7,5 %**
  - **Investissement : 7,5 %.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Maire,
Bernard ROUX

La secrétaire de séance
Marie-France JOSUÉ

Publié et certifié exécutoire
Perrier, le 27/04/2026

République Française
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement ISSOIRE
Canton ISSOIRE

MAIRIE DE PERRIER
20 rue des Gravières
63500 PERRIER

N° INSEE 63275

DÉLIBERATION N° 6- DCM 2026/28

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 24/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstentions
15					

Date de la convocation : 20/04/2026

Date d'affichage : 20/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard ROUX, Maire.

Etaient présents : Isaura **BACHELLERIE**, Sophie **BIRON**, Thomas **FINAUD**, Astrid **HUGUET**, Jérôme **JEANPIERRE**, Marie-France **JOSUÉ**, Louise **LEJUS**, Christophe **MADEORE**, Delphine **MESTRE**, Mathieu **OLIVIER**, Sébastien **ORLANDO**, Nathalie **QUETIER**, Jimmy **RIOM**, Bernard **ROUX**, Jean-Pierre **VIALATTE**.

Absents excusés :

Le conseil municipal a désigné **Madame Marie-France JOSUÉ** secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget annexe "Lotissement Sous le Piage" de l'exercice 2026

Monsieur le Maire expose que la commune vote son budget annexe "Lotissement Sous Le Piage" en tenant compte de la reprise de résultats de l'exercice 2025 après approbation du compte financier unique 2025, de l'affectation des résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Par section (fonctionnement et investissement), le budget annexe "Lotissement Sous le Piage" se décompose de la façon suivante pour l'exercice 2026 :

- **Section de fonctionnement :**
  Dépenses ..... 426 788,96 euros
  Recettes ..... 426 788,96 euros
- **Section d'investissement :**
  Dépenses 0,00 euros
  Recettes 0,00 euros

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE, à l'unanimité, DE :**

- **APPROUVER le budget annexe 2026 du "Lotissement Sous le Piage",**
- **AUTORISER le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :**
  - **Fonctionnement : 7,5 %**
  - **Investissement : 7,5 %.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Maire,
Bernard ROUX

La secrétaire de séance
Marie-France JOSUÉ

Publié et certifié exécutoire
Perrier, le 27/04/2026